

Guet-apens homophobes : 4 ans pour les deux frères

AVIGNON-VEDÈNE Parce qu'ils étaient gays et sur les applis de rencontre, ils ont été passés à tabac. Les prévenus, deux frangins, écopent de prison ferme.



Les guet-apens étaient tendus en utilisant un compte à l'identité piratée sur l'application Romeo. / PHOTO D'ILLUSTRATION PG

Ils étaient sur les sites de rencontres pour de mauvaises raisons. Trois jeunes hommes homophobes ont été jugés, hier, pour avoir tendu des guet-apens à des homosexuels, à Vedène et à Avignon, en janvier. "On pourrait leur faire croire que la terre est plate à ces gamins", chuchotait une source judiciaire lors de leur première apparition devant la justice, en février, avant que leur affaire ne soit renvoyée à la mi-avril. L'expression de la robe noire peut prêter à sourire et pourtant, elle pourrait tout à fait être vraie tant ces deux frères et leur copain sont l'exemple même d'une jeunesse biberonnée des heures durant à coups de vidéos. Des vidéos toutes plus stupides les unes que les autres qui défilent sur leurs écrans à vitesse grand V, sur des réseaux qui n'ont de social que le nom.

Trois jeunes, un amalgame

"Comment à 19 et 20 ans, on se retrouve à donner des rendez-vous à des messieurs sur des sites de rencontre gay pour les 'fracasser par amusement', comme vous le dites", s'interroge la présidente, Cé-

né, Ayoub A., à lui répondre. "J'ai regardé des vidéos quand j'étais plus jeune. Ils piégeaient des violeurs d'enfants", répond avec beaucoup de mal le garçon. Car là est tout le problème. Même s'il reconnaît être "immature", le prévenu, qui affiche une "légère déficience mentale", selon l'expert psychiatre, n'a pas conscience que la plupart des vidéos dont il s'abreuve avec son frère, Kaysse, sont un ramassage de débilités. Ce après quoi, l'idée de "tiens, si on cognait sur les pédés (sic)", serait née lors d'une promenade à pied.

Dans le box, il ne sait pas pourquoi il a fait ça. Ses yeux se perdent dans le vide et cherchent désespérément un endroit où se fixer. "J'ai cru que c'était des personnes qui violaient des enfants." Stupeur dans la salle. Lors de leurs auditions, pas de doutes que ces faits commis en série sont assumés et revendiqués. "Tous les pédés sont des pédophiles", comme ils disent, ne sachant toujours pas expliquer au tribunal la différence entre les deux termes. Ou encore : "Ils ont beaucoup trop de droits en France, ils devraient être en prison comme dans d'autres pays", peut-on entendre de

passées à tabac précisera avoir eu l'impression qu'ils se prenaient pour des "justiciers moralisateurs". Et pour la postérité, les jeunes se filment durant les lynchages. Et tenir la camera, c'était le rôle de Mohamed K. Pour cela, le jeune complice Espagnol suiveur, rempli d'ignorance comme le reste de la bande, a écopé de 18 mois de prison dont 12 avec sursis.

Les vidéos projetées sur fond de rap

À plusieurs reprises durant leur procès, les deux frères dans le box préciseront vouloir garder le silence, incapables de répondre aux questions d'une simplicité pourtant affligeante des juges, de la procureure voire de leurs avocats. Et quand les mots ne suffisent pas, il y a les vidéos, projetées sur les écrans géants de la salle. L'une des victimes, qui doit son salut à un promeneur, se verra prescrire 7 jours d'ITT. À chaque fois, le mode opératoire est le même : un profil sur l'application avec une identité usurpée attire les hommes dans un endroit reculé, avec, comme comité d'accueil, les jeunes lâches cagoulés qui ne

mot qui les caractérise. "Pourquoi ?", tente encore de comprendre la présidente. "Un petit nous a dit qu'il avait été agressé sexuellement", lâche Kaysse, jeune boxeur qui a regardé bien trop d'émissions de télé-réalité américaines absurdes où la police piège des prédateurs sexuels. "À la base, on voulait juste discuter avec lui", se défend le garçon, se prenant alors pour un "vrai homme". "Je vais te monter en l'air" dit le rappeur Jul dans la vidéo salement montée et qui montre un homme à terre, violemment battu.

Des réseaux sociaux destructeurs

"Il voulait rigoler ? J'ai la nausée", fulmine la partie civile, avant que le parquet ne requière 5 ans de prison pour les deux frères. "Ils font partie de la meute sur les réseaux sociaux, plaide avec justesse la défense, effleurant du doigt la spirale infernale que génèrent les algorithmes. Les réseaux sociaux jouent un jeu énorme." Les frangins sont condamnés à quatre ans de prison dont deux avec sursis et doivent verser plusieurs milliers d'euros aux victimes.

Paul GUIBAL